



Communiqué de presse
24 janvier 2020

Des Chèques-Vacances pour profiter des congés d'hiver !

Les vacances d'hiver approchent à grand pas ... Que l'on soit plutôt vacances sportives à la montagne ou pause culturelle à la découverte d'une ville, tous ceux tentés par une escapade ont l'embarras du choix !

Pour accompagner ces désirs d'évasion, le Chèque-Vacances est l'allié incontournable de tous les séjours, seul, entre amis ou en famille ! En effet, depuis près de 40 ans, l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) facilite le départ en vacances du plus grand nombre, tout en soutenant le développement touristique des territoires. Fort d'un large réseau de professionnels du tourisme et des loisirs, le Chèque-Vacances permet de trouver des idées malines pour un séjour inoubliable ... même à la dernière minute !

Le Chèque-Vacances, l'allié incontournable de tous les séjours !

Avec un large réseau de professionnels du tourisme et des loisirs, le Chèque-Vacances permet à son bénéficiaire et à ses proches de payer l'hébergement, la restauration ainsi que de nombreuses activités de loisirs sur place, aussi variées que : l'achat des forfaits de ski, leur location, des balades en chiens de traîneaux, sans oublier des expositions, la visite de musées ou de parc animaliers, entre autres !

Très simples d'utilisation, les Chèques-Vacances, sont utilisables partout en France ou pour des séjours à destination des pays membres de l'Union européenne.

> **Vacances d'hiver riment souvent avec montagne ...** En effet, la période est idéale pour prendre de la hauteur et profiter des nombreuses activités proposées en montagne.

> **Mais peuvent aussi se conjuguer avec la découverte d'une ville !** Strasbourg, Lille, Bordeaux, entre autres, sont les destinations idéales pour un city-break de quelques jours en hiver ! À taille humaine, ces villes permettent de profiter de monuments et d'infrastructures culturelles de qualité.

Les Chèques-Vacances

Où se les procurer ?

Pour les salariés du secteur privé :

- > Auprès du CSE.
- > Auprès de l'employeur pour les salariés des petites entreprises.
- > Pour les agents et salariés du secteur public : auprès du Comité des œuvres sociales (COS), CNAS, Plurelya pour les collectivités territoriales ; CGOS pour les agents hospitaliers, auprès de la DGAFP pour les agents de l'état.

Où les utiliser ?

Rien de plus simple ! Sur le site de l'ANCV, il est possible de visualiser en un clic par région, par département et par ville les différents points d'acceptation des Chèques-Vacances grâce à différentes entrées :

- > Voyages - Transports
- > Culture et Loisirs
- > Hébergements
- > Restauration
- > Loisirs Sportifs

Pour accéder à la carte : <https://guide.ancv.com/>

The screenshot shows the ANCV website interface with three main navigation tabs: 'Où utiliser mes Chèques-Vacances ?' (red), 'Où utiliser mes e-Chèques-Vacances ?' (dark blue), and 'Où utiliser mes Coupons Sport ?' (green). Under the first tab, there are five categories with icons and checkboxes: VOYAGES - TRANSPORTS, CULTURE ET LOISIRS, HÉBERGEMENT, RESTAURATION, and LOISIRS SPORTIFS. Below these is a 'Recherche par enseigne' field. The main content area features a map of France with the text 'Sélectionnez directement sur la carte ou via le champ de recherche'. To the right of the map is a 'Localisation' field with a dropdown menu for 'Code postal, Ville, Département', an 'AUTOUR DE MOI' button, and a 'Lancer la recherche' button. Below the map are icons for 'Outre-Mer'.

A propos de l'ANCV

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public qui accomplit depuis près de 40 ans une mission unique : rendre effectif le départ en vacances du plus grand nombre. En mettant au centre de son action la réalisation de projets de vacances, elle participe aux politiques publiques en faveur de la cohésion sociale et la lutte contre les exclusions.

Pour accomplir sa mission, l'ANCV déploie le Chèque-Vacances. Les Chèques-Vacances servent à régler des prestations de transport, d'hébergement, de restauration et de loisirs à des prestataires nationaux.

Entièrement autofinancée, l'Agence consacre ses excédents de gestion à des programmes d'action sociale qui permettent de soutenir le départ en vacances de populations en difficulté. L'Agence contribue ainsi à des objectifs sociaux plus larges (mieux vivre ensemble, bien vieillir, insertion sociale, acquisition d'autonomie ...). Elle soutient également la rénovation d'hébergements touristiques dont les exploitants s'engagent à rendre les vacances accessibles aux plus fragiles.

Contacts presse

Muriel Droin – mdroin@ancv.fr – 01 34 29 51 94

Hina de Soultrait - hdesoultrait@agence-profile.com – 01 56 26 72 24

Myrlène Farnoux - mfarnoux@agence-profile.com - 01 56 26 72 37